

Déclaration du SNUDI-**FO** 53 à la CAPD du 3 novembre 2020

Monsieur le Directeur académique, Mesdames, Messieurs, les membres de la CAPD.

Nous tenons à faire remarquer qu'au niveau local, nous avons conscience de la grande disponibilité des services administratifs, qui, malgré une austérité aux déplorables conséquences depuis des années, font de leur mieux pour humaniser et atténuer les effets d'une politique nationale désastreuse. Pourtant, malgré cette administration localement à l'écoute, les collègues sont épuisés et en colère. En effet, malgré un dévouement sans faille des enseignants depuis des mois, ce gouvernement n'a rien trouvé de mieux que d'exposer son mépris à leur égard :

Il y a eu ceux qui pouvaient aller cueillir des fraises, ceux qui étaient de "scandaleux décrocheurs" et dernièrement le premier ministre qui ose déclarer que les personnels de l'Éducation nationale étaient particulièrement "choyés" depuis 2017...

On le voit bien, avec ce gouvernement, la déréglementation se poursuit à tous les niveaux. Les salaires sont toujours bloqués. Le point d'indice des fonctionnaires est quant à lui gelé depuis 10 ans. Au mépris des personnels, ce gouvernement continue son œuvre de destruction de l'Éducation Nationale, de destruction de notre service public avec notamment la proposition de loi de la députée Rilhac qui vise à la mise en place d'un nouveau statut des directeurs avec la délégation de compétences massivement rejetée par nos collègues. Avec le SNUipp-FSU 53, nous demandons l'abandon de ce projet de loi.

Le projet de loi sur la direction d'école vise à faire des directeurs non seulement de précaires délégataires de l'autorité académique, soumis à toutes les injonctions, mais il les place aussi par certains aspects sous l'autorité des municipalités. Il contribue à accentuer les effets d'une territorialisation de l'École que nous combattons. Nous refusons que les directeurs deviennent des managers au service des municipalités.

Nous tenons à rappeler notre attachement à l'école de la République, à son cadre National. Nous voulons et nous défendrons une école publique donnant accès aux mêmes enseignements partout, dispensés dans le respect des programmes nationaux par des fonctionnaires d'État.

En cherchant à supprimer les CAP, uniques garanties de transparence et d'équité, c'est la fin programmée du paritarisme et la porte ouverte à toutes les dérives.

Le SNUDI-FO, contrairement à d'autres organisations syndicales, n'a pas signé le non-protocole PPCR. Chaque CAPD vient d'ailleurs nous confirmer que le déroulement promis pour tous, sur deux grades est une pure chimère. Il y a toujours des collègues à l'échelon 10 voire 11, qui n'accèdent pas cette année à la Hors-Classe, en raison d'une appréciation totalement arbitraire et irréversible, parfois même attribuée sans avoir vu un IEN.

De plus, nous ne comprenons toujours pas pourquoi certains sujets sont écartés de la consultation de la CAPD. A ce titre, le SNUDI-FO vous demande Monsieur le Directeur académique, de rétablir l'examen des postes adaptés, des allègements de service et tous les autres points qui ne sont pas mentionnés dans la loi du 6 août 2019 qui traite de la Transformation de la fonction publique ; ces points n'ayant rien à voir avec les opérations de mobilité des personnels enseignants : direction d'école, départs en stages de formation...

En ce qui concerne les collègues susceptibles de passer à la classe exceptionnelle, et puisque c'est le seul point à l'ordre du jour de cette CAPD, il est à noter que, pour le premier vivier comme pour le second vivier, le Bulletin Officiel précise que l'appréciation « Excellent » ne peut être attribuée qu'à un pourcentage maximum des candidatures recevables ou des agents promouvables ! (15 % maximum des candidatures recevables pour le premier vivier et 20 % maximum des éligibles pour le second vivier)

Il est rappelé également que le barème facilite les opérations d'élaboration des tableaux d'avancement, mais qu'il conserve un caractère indicatif !

Ainsi, si l'appréciation est fondée sur le « parcours professionnel » du candidat, elle est aussi indubitablement assujettie à des contingentements fixés par le Ministère ! En réalité, c'est l'arbitraire le plus total. Le DASEN détient un pouvoir absolu dans les promotions de grade à la Classe Exceptionnelle. Cette logique, c'est la logique de PPCR et la sélection arbitraire la plus totale prévue pour cette promotion de grade !

Pour rappel, Force Ouvrière s'est opposée à la mise en place d'un tel grade fonctionnel sous les gouvernements Fillon et Valls ; elle y reste opposée en refusant le PPCR et revendique toujours le droit effectif à une carrière complète pour tous, chaque enseignant devant pouvoir atteindre l'indice terminal de son corps avant de partir à la retraite.

FO revendique, conformément au statut général de la fonction publique que chaque collègue puisse dérouler une carrière complète sur tous les grades en partant à la retraite. Le SNUDI-FO revendique l'abrogation de PPCR.

Nous allons vous le répéter jusqu'à ce que nos revendications légitimes soient enfin entendues : le SNUDI-FO, par son expertise de terrain et sa proximité avec nos collègues, participe à la bonne marche du service public d'Éducation.

Enfin, nous ne pouvons conclure cette déclaration sans aborder la situation sanitaire, et le contexte chaotique de cette rentrée.

Avec ses ordres et contrordres permanents, le ministre est en train de faire exploser les personnels, et notamment les directeurs d'école !

L'organisation de l'hommage légitime à notre collègue Samuel Paty a fait l'objet de multiples et parfois contradictoires consignes pendant une semaine : des sollicitations de nos collègues, en particulier directeurs, pendant leurs congés, l'organisation en catastrophe d'un accueil à 10h, virage à 180° annoncé médiatiquement vendredi dernier ! Quel amateurisme, quelle indécence pour la mémoire de notre collègue !

A la veille de la rentrée, un énième protocole sanitaire est publié. La coupe est pleine pour les collègues, en particulier pour les directeurs, qui se retrouvent à nouveau en première ligne.

Enfin, dans ce nouveau protocole, il n'y a RIEN sur la mise en place de réelles mesures de protection pour les personnels, revendiquées depuis le mois de mars par le SNUDI-FO 53 :

- Le dédoublement des classes pour limiter les risques de contagion ;**
- Le dépistage systématique des personnels et des élèves ;**
- La mise à disposition gratuite et en nombre de masques FFP2 dans les écoles, en particulier pour les personnels vulnérables ; La mise à disposition gratuite et en nombre de masques chirurgicaux**
- Le recrutement immédiat de médecins de prévention en nombre suffisant ; -Le recrutement immédiat de médecins scolaires ;**
- La reconnaissance de la COVID 19 comme maladie professionnelle ;**
- L'abrogation du jour de carence et le remboursement des jours de carence pour tous les personnels placés en CMO depuis la rentrée scolaire ;**

Pouvons-nous laisser croire qu'aérer les salles de classes et éviter les brassages suffira à protéger les personnels ?